

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 22 octobre 2019, à 8 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Émond tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

2019-10-210

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 3

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu :

Que la Municipalité de Saint-David présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 31 390 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 31 390 \$, pour un projet qui totalise un investissement global de 62 780 \$ en sécurité civile;

Autorise Sylvie Letendre, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

Atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Levée de la séance

2019-10-211

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière